

FONDS VERT

2023-2025

● Stratégie Nationale
Biodiversité
2030



**3 ans de soutien à la biodiversité
en Auvergne-Rhône-Alpes**



Un outil financier pour l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 en Auvergne-Rhône-Alpes

La **Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (SNB)** traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique, prévu par l'article 8 de la loi biodiversité de 2016. Elle succède à deux premières stratégies qui ont couvert respectivement les périodes 2004-2010 et 2011-2020.

Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et les paysages associés et de susciter des changements en profondeur afin **d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité**.

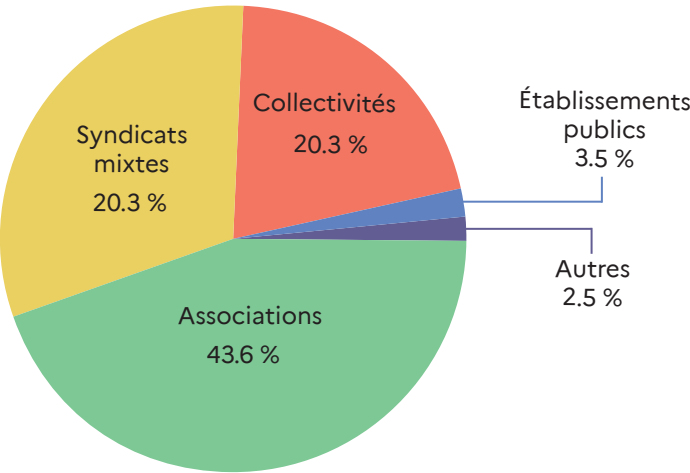
Sa mise en œuvre contribue également à **l'atténuation du dérèglement climatique** : les écosystèmes en bonne santé ont une meilleure capacité à **stocker le carbone**, à s'adapter à ce même dérèglement et améliorent le **cadre de vie** des habitants et leur santé via l'accès aux espaces naturels, la qualité des paysages ou la lutte contre les îlots de chaleur en ville.

Le **Fonds vert** est un dispositif national d'aides publiques lancé en janvier 2023 pour financer la transition écologique des territoires. Ce fond a permis d'accélérer la protection des territoires et des ressources via sa **mesure d'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030**, ouverte à une grande diversité de porteurs de projet dont les collectivités, les associations et les entreprises privées.

Entre **2023 et 2025**, cette mesure a accompagné plus de 300 projets en Auvergne-Rhône, permettant ainsi la mise en œuvre de la SNB en terme de :

- **Protection des espaces** via la mise en œuvre de la stratégie régionale pour les aires protégées,
- **Préservation des espèces menacées et de leurs habitats**, dont les pollinisateurs,
- Réduction de pressions sur les écosystèmes via la **lutte contre le développement d'espèces exotiques envahissantes**,
- **Restauration écologique** et notamment celle des corridors écologiques.

Répartition des aides du Fonds vert 2023-2025 par type de porteur de projet



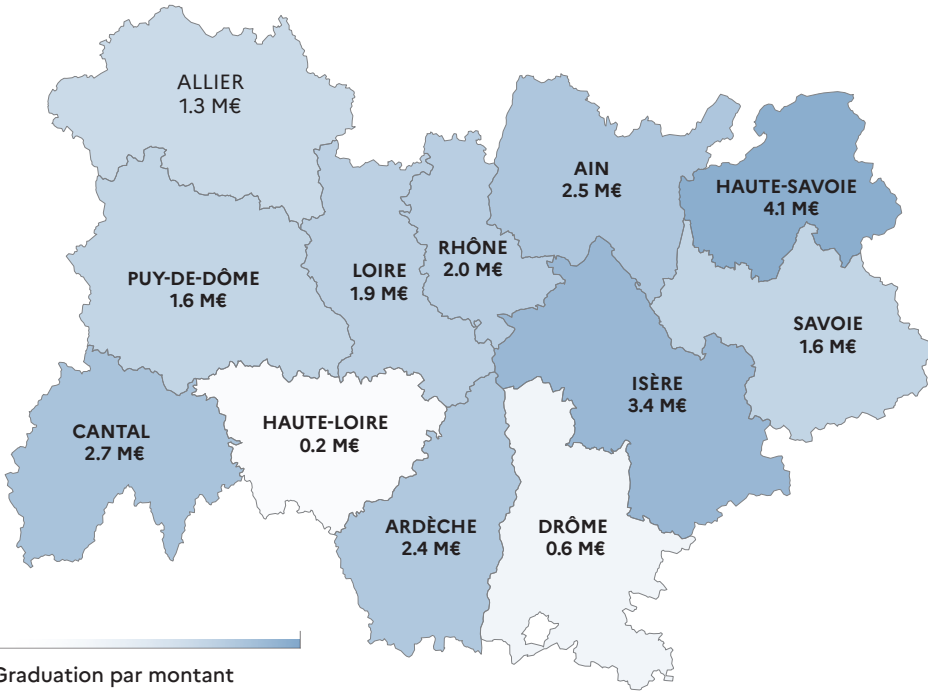
Les chiffres clefs ●

27,8 M€ d'aides pour la mesure SNB 2030
322 projets aidés en AURA

Crédits photos : ©LPO, ©CBNA, ©JM Salles, ©CEN Auvergne, ©DREAL AURA, ©M. Cornillon - PNRMB, ©B. BELLON - PNRMB



Répartition territoriale du Fonds vert 2023-2025 (hors projets inter-départementaux)





SYLVAE, réseau de vieilles forêts des Conservatoires d'espaces naturels



©CEN Auvergne - vieilles forêts en libre évolution

Localisation : ensemble de la région AURA
Porteur : Conservatoires d'espaces naturels (CEN)

● Le principe de « Sylvae », réseau de vieilles forêts est **d'acquérir des parcelles forestières et les laisser en libre évolution**, afin de laisser les arbres accomplir leur cycle biologique complet : croissance, maturité, vieillissement puis mort suivie d'une régénération naturelle... Un cycle qui naturellement se déroule sur plusieurs centaines d'années.

La cible sont les **forêts anciennes** (au moins 200 ans) à **haute valeur écologique** avec une présence de vieux et gros arbres et de bois mort propices à une faune et une flore diversifiées.

De plaine en montagne en passant par les ravins et les rives des cours d'eau, les parcelles forestières du réseau Sylvae participent à la **préservation d'une trame de vieux bois régionale**. Sylvae intègre également des suivis à long terme pour développer la connaissance scientifique.

Né en Auvergne, Sylvae est désormais **un projet national du réseau des CEN**. Le Fonds vert a permis d'amplifier le projet en finançant le travail d'animation foncière et de nombreuses acquisitions de forêts à enjeux.



©CEN Auvergne - Champignon Fomitopsis pinicola

Calendrier du projet : 2024-2027

Résultats obtenus : 140 ha d'acquisition foncière

Coût global et aides FV : 1 M € (60 % FV 600 k€)

Financeurs : État (FV), AE AG, AE LB, AE RMC, mécénat privé,

Partenaires : 6 CEN de la région

Autre sous-mesure concernée : Restauration, Plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées

Pour en savoir + :

<https://reseau-cen.org/faune-flore-habitat/sylvae/>

Le Fonds vert à l'appui de la stratégie régionale pour les aires protégées ●

● La [stratégie nationale pour les aires protégées 2030](#) vise le développement d'un réseau d'aires protégées sur l'ensemble du territoire avec pour principaux **objectifs de protéger au moins 30 % du territoire, dont 10 % sous protection forte**.

Déclinée en plans d'actions régionaux, la stratégie vise également une meilleure intégration des aires protégées dans leur territoire.

En **Auvergne-Rhône-Alpes**, **36,97 %** du territoire est protégé dont **3,09 % en protection forte** (2025), avec un objectif de 4 % de protection forte d'ici 2030.

● En Aura, le **Fonds vert 2023-2025** a soutenu de nombreux projets :

- Acquisition foncière de milieux à enjeux ;
- Acquisition de connaissance et concertation préalablement à la création de nouvelles aires protégées ;
- Investissements dans les aires protégées existantes pour contribuer à la mise en œuvre des plans de gestion.

Les chiffres clefs ●

108 dossiers aidés
54 porteurs de projets
7.8 M€ d'aides Fonds vert



©CEN Auvergne Vieille hêtraie sapinière d'Auvergne



Renforcement de la signalétique de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges



©M.Cornillon - PNRMB - Chamois et son chevreau

Localisation : Savoie et Haute-Savoie
Porteur : Syndicat mixte du PNR des Bauges

● Ce projet vise à améliorer la signalétique de proximité de la RNCFS des Bauges afin de **concilier accueil du public et préservation de la biodiversité de cet espace fragile d'exception**.

Il va permettre de :

- moderniser et renforcer la signalétique pédagogique, notamment face aux risques croissants d'incendie ;
- installer un totem d'accueil structurant sur le parking et déployer des panneaux réglementaires et d'information sur les zones de bivouac.

Ce programme d'investissement global garantit une information de proximité aux **10 000 randonneurs annuels**, transformant la contrainte réglementaire en un engagement partagé pour la protection du massif.

Via ce projet, la RNCFS s'engage dans la stratégie de **Zone de Protection Forte de la stratégie régionale pour les aires protégées**, et protège ainsi durablement les écosystèmes du massif.



©PNRMB - Totem de la RNCFS des Bauges

Calendrier du projet : 2025-2026

Coût global et aides FV : 21 800 € (80 % FV- 17 440 €)

Financeurs : État (FV), SM du PNR des Bauges

Partenaires : ONF, OFB



Préservation et renforcement des populations de plantes messicoles en AURA



©CBNA - Bleuet

Localisation : Ain, Drôme, Isère et Savoie

Porteur : Conservatoire botanique national alpin (CBNA)

● Les plantes messicoles sont inféodées aux milieux cultivés (bleuets, coquelicots, etc.). Du fait de l'intensification agricole, certaines espèces sont devenues rares et font l'objet d'un PNA.

Ce projet vise à favoriser la **réimplantation ou le renforcement de populations de plantes messicoles dans un panel de fermes volontaires, sur des vignes et vergers**.

Ce projet prévoit :

- la rédaction d'un cahier des charges à destination de la SAFER ;
- la concertation et la sensibilisation d'agriculteurs volontaires (au moins 10 exploitations) ;
- une récolte de graines de messicoles sur des parcelles propices ;
- la réimplantation de plantes messicoles (cultures annuelles) ou de plantes patrimoniales inféodées aux vignes ou aux vergers (environ 15 parcelles) ;
- le suivi de l'efficacité des semis de messicoles, pour mieux comprendre les facteurs de réussite et adapter les pratiques ;
- des visites de fermes et l'animation d'un réseau d'acteurs.



©CBNA - Adonis d'été

Coût global et aides FV : 70 244 € (80 % FV- 56 196 k€)

Financeurs : État (FV), Conseils départementaux de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère et de la Savoie

Partenaires : agriculteurs, CBN alpin et Massif central, CEN, PNR, associations

Calendrier du projet : 2024-2027

Pour en savoir + : [page internet du CBNA](#)

Le Fonds vert à l'appui de la préservation de la flore menacée ●

● Certaines espèces de flore sauvage sont particulièrement menacées du fait des activités humaines qui peuvent conduire à leur raréfaction, voire à leur extinction.

Les plus rares ou les plus remarquables bénéficient de **Plans d'action régionaux ou nationaux (PNA)** pour contribuer au rétablissement d'un statut de conservation favorable en mobilisant les différents acteurs concernés : institutionnels, académiques, socio-économiques et associatifs.



● En AurA, le **Fonds vert 2023-2025** a soutenu des projets de suivis, de communication, de protection et de restauration dans le cadre de PNA en faveur des espèces et milieux suivants :

- forêts alluviales du Rhône ;
- alysson du Rhône ;
- pelouses sableuses de la vallée du Rhône ;
- flore messicole.

Les chiffres clefs ●

11 dossiers aidés
5 porteurs de projets
652 k euros d'aides Fonds vert



©CBNA - Cultures riches en messicoles (bleuets, coquelicots,...)



Acquisition foncière en faveur de l'Alysson du Rhône



©CBNMC - Alysson du Rhône

Localisation : Andance (Ardèche)

Porteur : Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes

● L'Alysson du Rhône est une **plante endémique à aire de répartition extrêmement restreinte (10 ha)** et à effectif réduit : elle est présente uniquement en moyenne vallée du Rhône (Crozes-Hermitage [26] et Andance [07]).

Des **conflits d'usage des sols** mettent en péril ces dernières populations : un projet de défrichement en vue de la plantation de vignes a ainsi été identifié et localisé sur des parcelles présentant des populations d'Alysson du Rhône, sur la commune d'Andance.

Cette action soutenue par le Fonds vert a permis :

- l'acquisition de parcelles initialement prévues à la plantation (1,8 ha composés de 9 parcelles cadastrales sur la colline de Roche Vautour sur la commune d'Andance) ;
- l'accompagnement du viticulteur pour la recherche d'autres parcelles à faible enjeu écologique, en vigne ou à planter en AOP ;
- une concertation locale pour promouvoir une cohabitation entre enjeux biodiversité et projets viticoles.



©CBNMC - Côteaux à alyssons

Coût global et aides FV : 75 500 € (100 % FV)

Financeurs : État (FV)

Partenaires : viticulteurs, syndicat AOP Saint Joseph, CBN Massif central, mairie d'Andance, SAFER, Conseil départemental de l'Ardèche

Calendrier du projet : 2024

Autre sous-mesure concernée : Stratégie Aires Protégées

Pour en savoir plus + : [page internet CBNMC](#)



Renforcement et préservation de populations de sonneurs à ventre jaune en Isère



©Ludivine Quay - Sonneur à ventre jaune

Localisation : Isère

Porteur : Ligue de protection des oiseaux (LPO)
Auvergne-Rhône-Alpes

● Le Sonneur à ventre jaune est une des espèces d'amphibiens **particulièrement menacée** sur le territoire français et bénéficiant d'un PNA.

En région AuRA, des actions sont mises en œuvre pour préserver les noyaux de populations existants mais, en dépit de ces efforts, les menaces demeurent fortes et un risque de régression, voire la disparition complète de certaines populations de l'espèce est possible.

Afin d'inverser cette dynamique défavorable en Isère, le projet financé vise à développer une **stratégie à long terme de conservation du Sonneur dans les Alpes**, tout en déployant des mesures spécifiques pour le renforcement des populations sur plusieurs sites identifiés.

Le projet prévoit les deux axes suivants :

- gestion conservatoire de sites à Sonneurs (mares, forêt) ;
- renforcement de populations via des réintroductions de spécimens.



©S. Nottellet - Chantier de restauration de mares

Coût global et aides FV : 300 334 € (64 % FV – 192 307 €)

Financeurs : État, Conseil Départemental Isère, Zoos Sainte Croix, autres.

Partenaires : ONF, Collectivités (Région, communauté de commune du Bourg d'Oisans, SIAGA, commune de Miribel Lanchâtre), agriculteurs et propriétaires du Trièves, CEN Isère, Université Claude Bernard, Parc National des Ecrins.

Calendrier du projet : 2024-2027

Autre sous-mesure concernée : Stratégie Aires Protégées

Pour en savoir + : [page internet de la LPO](#)

Le Fonds vert à l'appui de la préservation de la faune menacée ●

● Certaines espèces de flore sauvage sont particulièrement menacées du fait des activités humaines qui peuvent conduire à leur raréfaction, voire à leur extinction.

Les plus rares ou les plus remarquables bénéficient de **Plans d'action régionaux ou nationaux (PNA)** pour contribuer au rétablissement d'un statut de conservation favorable en mobilisant les différents acteurs concernés : institutionnels, académiques, socio-économiques et associatifs.



● En AurA, le **Fonds vert 2023-2025** a soutenu des projets de suivis, de communication, de protection, de renforcement des populations et de recherche et aux bénéfices de très nombreuses espèces dont :

- les **Papillons et les Libellules** ;
- la **Moule Perlière** ;
- les **Chauves-souris, la Loutre** ;
- le **Balbusard pêcheur, l'Aigle de Bonelli, les pies-grièches, le Grand tétras, les Vautours, etc.**
- le **Sonneur à ventre jaune, la Cistude d'Europe.**

Les chiffres clefs ●

60 dossiers aidés
28 porteurs de projet
3.4 M€ d'aides Fonds vert



©Great grey shrike (*Lanius excubitor*) El Golli Mohamed-Wikipedia-Licence CC BY-SA 4.0



Transition des élevages herbagés de la montagne ardéchoise



©Monts d'Ardèche

Localisation : Ardèche

Porteur : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

● La montagne ardéchoise abrite une activité agro-pastorale d'élevages herbagés favorable à des espèces patrimoniales telles que les chauves-souris, le milan royal, les pies-grièches ou encire des papillons menacés.

La conjoncture économique et le changement climatique font peser diverses menaces sur la pérennité des activités agricoles, mettant en péril les filières économiques et l'équilibre entre élevage et environnement. Face à ce constat la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes et le Parc Naturel Régional des monts d'Ardèche ont lancé le projet « TEHMA » visant à **accompagner les agriculteurs dans une évolution des pratiques pour consolider les filières agricoles tout en préservant une biodiversité remarquable.**

Le projet prévoit les trois axes suivants :

- accompagnement technique vers des systèmes résilients ;
- appui aux filières locales et durables, de qualité ;
- facilitation de l'installation et de la transmission.



©Nicolas Dupieu - Prairies de la Vestide du Pal

Coût global et aides FV : 859 348 € (40% FV – 350 000 €)

Financeurs : État (FV), Agences de l'Eau, autofinancement

Partenaires : Agriculteurs, Associations de protection de la nature, Chambres d'agriculture, PNR, État

Calendrier du projet : 2025-2026

Autre sous-mesure concernée : restauration, TVB

Pour en savoir + : [site internet CA07](#) et [dossier de presse](#)



Programme Polliniz'acteurs



Localisation : communes de Pelussin (42), Ayrens (15) et Authezat (63)

Porteur : RCPIC et CPIE d'Auvergne-Rhône-Alpes

● Ce projet vise à augmenter les **aménagements et surfaces favorables aux pollinisateurs** sur 3 communes.

Il repose des plans d'action co-construits entre les 3 CPIE d'Auvergne et les élus locaux permettant les actions suivantes :

- mise en place d'aménagements favorables aux pollinisateurs (plantation de haies, de vivaces, de fruitiers etc.) sur les espaces verts communaux ;
- sensibilisation et accompagnement des équipes techniques municipales vers des pratiques plus favorables à la biodiversité en matière de fleurissement, de cadre de vie.

Résultats obtenus ou attendus :

- concertation avec les élus et agents techniques ;
- aménagements concrets en faveur des pollinisateurs, via des chantiers participatifs (1060 m de haies, 200 m² de vivaces, 20 arbres fruitiers, 1 ha minimum d'espaces communaux gérés en faveur des pollinisateurs) ;
- sensibilisation (panneaux d'information, réunions de concertation).



Coût global et aides FV : 130 751 € (80 % FV – 104 600 k€)

Financeurs : État (FV), collectivités, CPIE

Partenaires : URCPIE, communes, habitants, naturalistes

Calendrier du projet : 2023-2026

Autre sous-mesure concernée : PNA Faune, restauration

Pour en savoir + : [page internet Polliniz'acteurs du CPIE AURA](#)

Le Fonds vert à l'appui de la préservation des pollinisateurs ●

● Les pollinisateurs ont un rôle crucial dans le fonctionnement des écosystèmes et dans la production agricole : **près de 90 % des plantes à fleurs dépendent de la pollinisation, ainsi que 35 % de notre alimentation.**

Au regard du déclin de ces espèces, [un plan national 2021-2026](#) en faveur des pollinisateurs sauvages et des abeilles domestiques est porté par les ministères de la Transition écologique, et de l'Agriculture et de l'Alimentation.

● En Aura, le **Fonds verts 2023-2025** a permis de :

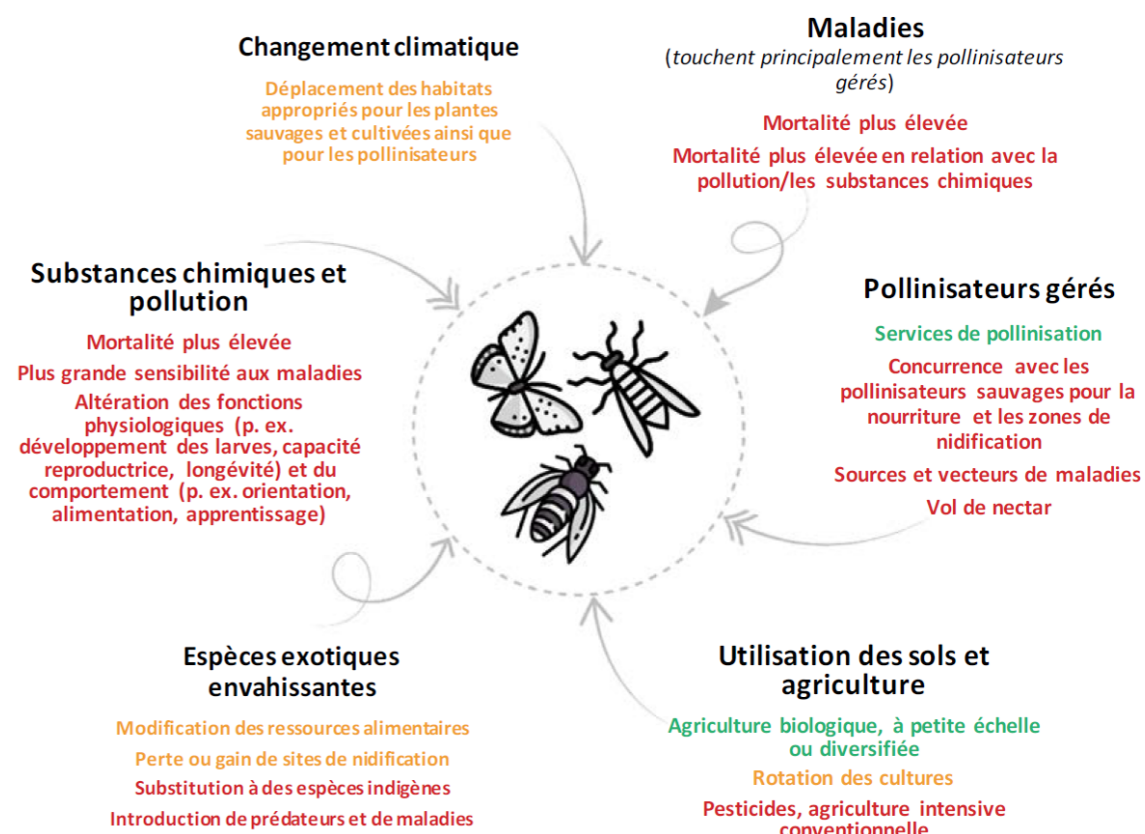
- conseiller des acteurs locaux sur les actions à conduire ;
- restaurer les surfaces de dépendances vertes favorables aux insectes pollinisateurs (plantation de haies, vergers, culture mellifères, hôtels à insectes...)
- sensibiliser le grand public (chantiers participatifs, animations scolaires, etc.).



Les chiffres clefs ●

9 dossiers aidés
9 porteurs de projets
0.3 M€ d'aides Fonds vert

Principales pressions sur les pollinisateurs : Positives | négatives | les deux



Favoriser les pollinisateurs dans 10 fermes d'Auvergne



Localisation : Puy-de-Dôme (6 fermes), Allier (3 fermes), Haute-Loire (1 ferme)

Porteur : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

● Ce projet vise la **création de micro-habitats propices aux pollinisateurs, en milieux agricoles.**

Il a permis de mener une concertation avec les exploitants agricoles pour définir la nature et localisation des aménagements, puis l'organisation de chantiers participatifs pour créer les aménagements.

Résultats obtenus :

- création de micro-habitats (plantation de 674 mètres linéaires (ml) de haies, plantation de 31 arbres fruitiers, 1043 ml de bandes fleuries et fleurissement différencié autour des bâtiments, une spirale de plantes aromatiques, 4 hôtels à insectes, 160 nichoirs à bourdons, 268 piquets à hyménoptères).
- sensibilisation de 60 personnes via des chantiers participatifs.



Coût global et aides FV : 37 525 € (83 % FV : 31 451 €)

Financeurs : État (FV), Terre de liens, LPO

Partenaires : bénévoles LPO

Calendrier du projet : janvier 2024 – janvier 2025

Autre sous-mesure concernée : PNA



Création d'un passage à faune au niveau de Saint-Chamond sous la RN88



©SEM - Chantier de restauration du lit et des berges du Janon

Localisation : Saint-Chamond (42)
Porteur : Saint-Étienne Métropole (SEM)

● Ce projet vise l'amélioration de la continuité écologique entre les Monts du lyonnais et le Pilat, en améliorant la transparence de la RN88 pour la faune au niveau de Saint-Chamond. Les aménagements réalisés sur les emprises de la RN88 doivent permettre une meilleure connexion aux milieux agricoles et naturels.

Via :

- création d'un tunnel pour le passage de la faune
- création d'aménagements sur l'ouvrage hydraulique existant pour permettre le passage d'espèces semi-aquatiques
- installation d'écrans pour protéger les animaux de la lumière des phares et favoriser l'utilisation des passages créés
- renaturation du lit et des berges du Janon pour offrir un espace plus accueillant pour la biodiversité et créer une zone naturelle d'expansion des crues
- lutte contre la Renouée du Japon.



©SEM - Chantier de restauration du lit et des berges du Janon

Coût global et aides FV : 1,412 M€ HT (1,053 M€ FV)
Financeurs : État (FV), SEM
Partenaires : FNE, FDC 42
Calendrier du projet : juillet 2025- septembre 2026
Pour en savoir + : [Site internet SEM](#)

Le Fonds vert à l'appui de la restauration des continuités écologiques ●

La fragmentation des milieux naturels constitue l'une des principales menaces pour la biodiversité, car elle empêche les espèces de se déplacer pour se nourrir ou se reproduire.

En réponse à ces impacts, la restauration des continuités écologiques vise à reconnecter les réservoirs de vie pour renforcer la résilience des écosystèmes.

En Aura, le Fonds vert 2023-2025 a soutenu des actions de restauration écologique de la trame verte, bleue et noire :

- création de passages à grande ou petite faune dont un projet s'inscrivant dans les objectifs nationaux de résorption des points noirs prioritaires pour notre région (projet présenté ci-contre).
- restauration de ripisylves, création de mares ou plantations de haies pour améliorer des corridors écologiques ;
- soutien à des actions sur la trame noire, via la sensibilisation et l'accompagnement technique des acteurs.

Les chiffres clefs ●

29 dossiers aidés
32 porteurs de projets
2.5 M€ d'aides Fonds vert



©Aurélien Daloz - Crapaud épineux dans les phares d'une voiture



La sobriété lumineuse dans les corridors écologiques : quand les privés s'en mêlent !



©FNE - Projecteurs d'un local tertiaire à réorienter

Localisation : Chignin, St Baldoph, St Jeoire Prieuré, Challes les eaux, Le Bourget du lac, Vivers du lac, Méry, Voglans, Sonnaz, La Motte Servolex-Savoie
Porteur : France Nature Environnement Savoie (FNE Savoie)

● Lorsqu'une commune éteint ou réduit son éclairage public, il reste de nombreuses sources de lumière : il s'agit de l'éclairage privé qui peut représenter jusqu'à 50 % de la pollution lumineuse d'une ville.

Résultats obtenus / attendus :

- intégration de préconisations « sobriété lumineuse » dans le plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry ;
- conception d'une boîte à outils ;
- accompagnement de communes prioritaires pour améliorer leur capacité d'action vers les entreprises et les copropriétés de leur territoire ;
- sensibilisation à la réglementation et proposition de diagnostic des entreprises avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Savoie ;
- sensibilisation des responsables des enseignes de distribution d'éclairage ;
- accompagnement et formation de promoteurs et de bailleurs sociaux dans leur projet immobilier ou leurs rénovations.
- organisation d'ateliers pour donner les clés permettant d'acheter des éclairages conformes et sobres pour les habitations.



©FNE - Éclairage de parking

Coût global et aides FV : 70 800 € (80 % FV-52 020 €)
Financeurs : État (FV), FNE 73
Partenaires : communes concernées
Calendrier du projet : 2024-2028
Pour en savoir + : [Site internet FNE sur le projet](#)



Gestion des déchets de plantes exotiques envahissantes (DPEE)

Localisation : Auvergne-Rhône-Alpes

Porteur : Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

● La gestion des plantes exotiques envahissantes génère des déchets verts qui doivent être traités pour éviter toute propagation. Ces déchets peuvent être valorisés (par compostage, méthanisation, incinération avec valorisation thermique...) ou simplement traités (enfouissement, incinération sans valorisation).

Le projet a permis de réaliser un **état des lieux sur la gestion des DPEE en Auvergne-Rhône-Alpes**. Cette initiative visait à identifier les producteurs de DPEE ainsi que les structures valorisatrices de déchets verts, avant de les solliciter au travers d'une enquête afin de mieux **comprendre leurs besoins et les obstacles rencontrés** dans la gestion de ces déchets.

Résultats obtenus ou attendus :

- 6658 producteurs de déchets verts et 266 valorisateurs de déchets verts enquêtés ;
- **cartographie en ligne** (non exhaustive) des **différents valorisateurs** de la région consultable sur [ce lien](#) ;
- amélioration de la valorisation des DPEE.



Coût global et aides FV : 67 130 €

Financeurs : 100 % FV

Calendrier du projet : juin 2023 - décembre 2025

Pour en savoir + : [page de l'ORB sur la gestion des DPEE](#)

Le Fonds vert à l'appui de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ●

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent **l'une des causes de la chute de la biodiversité mondiale**.

Il existe un plan national d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes 2022-2030 décliné en AuRA.

Pour plus d'informations, consultez le [centre de ressources régional dédiés aux EEE](#).

En Aura, le **Fonds Vert 2023-2025** a permis de mettre en œuvre certaines actions prévues dans le plan régional de lutte contre les EEE :

- accompagnement de nombreux territoires sur des opérations de lutte contre les EEE, en utilisant des techniques innovantes
- gestion des déchets végétaux générés.

Les chiffres clefs ●

24 dossiers aidés
20 porteurs de projets
2.2 M€ d'aides Fonds vert

Évolution de la végétation d'un site sur Lucenay, après 10 années d'expérimentation de lutte par du pâturage ovin (2026 à déc. 2025)



©SMBVA - Évolution de la végétation d'un site sur Lucenay, après 10 années d'expérimentation de lutte par du pâturage ovin (2026 à déc. 2025)



Lutte contre les renouées asiatiques par pâturage ovin



©Jean-Philippe Reygrobelle - Renouée du Japon

Localisation : Anse, Chazay d'Azergues, Civrieux d'Azergues, Lozanne, Lucenay, Marcilly d'Azergues - 69

Porteur : Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (SMBVA)

● **Ce projet vise à expérimenter différentes modalités de pâturage ovin afin d'évaluer leur efficacité dans la lutte contre des renouées asiatiques.** 3 sites principaux (7,45 ha), ont ainsi fait l'objet d'une pression de pâturage constante de début mai à fin octobre et 7 autres sites plus dispersés (5,84 ha) ont fait l'objet d'une pression de pâturage plus lâche.

Résultats obtenus ou attendus :

- consommation des renouées asiatiques ;
- cette alimentation quasi exclusive n'affecte pas la prise de poids, ni l'état sanitaire des brebis ;
- ce mode de lutte écologique contre les renouées asiatiques est bien perçu par les usagers ;
- les massifs de renouées implantés depuis des décennies montrent des signes d'affaiblissement ;
- à ce stade de l'expérimentation, rien ne permet d'affirmer que si l'on relâche la pression de pâturage les renouées ne se redévelopperont pas rapidement.



Patûrage des renouées par les ovins

Coût global et aides FV : 107 162 € (80 % FV)

Financeurs : État (FV)

Calendrier du projet : 2023-2025

Pour en savoir + : [page internet du SMBVA](#)



Restauration de zones humides du Rhône Haut-Rhône en faveur de l'Azuré de la Sanguisorbe et de l'Azuré des Paluds



©DREAL AURA - Reproduction d'azurés de la Sanguisorbe

Localisation : multi-sites sur le Haut-Rhône (01-38-73)
Porteur : Syndicat du Haut-Rhône

● Ce projet vise la **reconquête de prairies humides favorables à 2 espèces de papillons menacées bénéficiant d'un PNA** : l'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*) et l'Azuré des Paluds (*Phengaris nausithous*).

Le but est d'ensuite d'introduire ou de renforcer leurs populations sur 5 secteurs : Marais de Lavalou à Massignieu-de-Rives (01), le site des Lanchettes à Peyrieu (01), le Méandre du Saugey à Groslée-Saint-Benoît (01), Brangues (38), le Marais de Truisson à Champagneux/Saint Genix les Villages (73).

Résultats obtenus :

- restauration de la fonctionnalité de 3 secteurs de zones humides via des actions de débroussaillage, arrachage de peupleraies, ensemencement de prairies et de Sanguisorbe (plante hôte des 2 espèces de papillon) ;
- maîtrise foncière des sites restaurés (obligation réelle environnementale, acquisition foncière, conventionnement) ;
- adaptation des pratiques agricoles ;
- opérations de relâcher de spécimens sur les 5 stations du Haut-Rhône.



©DREAL AURA - Comblement de fossés drainants d'une ancienne peupleraie

Coût global et aides FV : 170 k€ (FV 40 % - 67 836 k€)
Financeurs : État (FV), Agence de l'eau RMC
Partenaires : CEN Rhône-Alpes
Calendrier du projet : 2024-2026
Autre sous-mesure concernée : PNA
Pour en savoir + : [vidéo de présentation du projet](#)

Le Fonds vert à l'appui de la restauration des écosystèmes ●

Les habitats naturels subissent des pressions majeures liées aux activités humaines, qui conduisent au déclin de la biodiversité et à la dégradation de leur fonctionnement : artificialisation des sols, fragmentation des milieux, surexploitation, changement climatique, pollutions, concurrence des espèces exotiques envahissantes.

La restauration d'écosystèmes dégradés et donc le renforcement de leur résilience face au changement climatique est un des objectifs majeurs de [la Stratégie nationale pour la biodiversité \(SNB 20230\)](#) et du [Règlement européen sur la restauration de la Nature \(2024\)](#).

En AuRA, on estime que **25 % des naturels et semi-naturels sont menacés**, et particulièrement les zones humides.

Le **Fonds vert 2023-2025** a participé à la mise en œuvre de ces objectifs, en soutenant de nombreux projets de restauration en Auvergne Rhône-Alpes :

- Résorption de décharges, notamment en bord de rivières ;
- Restauration écologique et paysagère de plantations forestières ;
- Restauration de ripisylves ;
- Restauration de territoires bocagers ;
- Restauration de mares.

Les chiffres clefs ●

76 dossiers aidés
47 porteurs de projets
10.6 M€ d'aides Fonds vert



©DREAL AURA - Inauguration du projet de restauration du site des Lanchettes (Peyrieu-01)



Restauration du Lac Génin, des tourbières de Renons et des Molonnes



©CEN RA - Restauration du Lac Génin

Localisation : communes de Charix, Echallon et Oyonnax (01)
Porteur : Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes

● Le site du lac Genin est labellisé en « Espace Naturel sensible » depuis 2015 du fait de ses qualités paysagères et de ses richesses naturelles mais aussi pour maîtriser la fréquentation. Actuellement, des secteurs de tourbières sont particulièrement drainés et des berges du lac fortement érodées portant ainsi atteinte à la biodiversité du site.

En poursuite des actions de restauration déjà menées, ce projet prévoit sur la période 2026-2028 :

- la réhabilitation complète du fonctionnement hydrologique de la tourbière des Renons (étude d'avant-projet, gestion d'un remblais et effacement de fossés) ;
- la restauration de nouvelles sections de berges dégradées par reprofilage des berges en mobilisant des techniques de génie végétal ;
- la réduction de l'érosion due au piétinement par mise en défens des sections érodées et la sensibilisation des usagers ;
- un suivi scientifique pour évaluer l'efficacité des actions de restauration sur la qualité de l'eau du lac et le niveau hydrique des tourbières.



©CEN RA - Pédiculaire des marais sur le site restauré

Coût global et aides FV : 245 k€ (FV 20 %- 49 150 k€)
Financeurs : État (FV), Agence de l'eau RMC
Partenaires : Département de l'Ain
Calendrier du projet : 2026-2028
Autre sous-mesure concernée : SAP

Le **Fonds vert** est un dispositif d'aides publiques lancé en janvier 2023 par l'État français pour financer la transition écologique des territoires. Une mesure dédiée du Fonds vert est destinée à accompagner la Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030). La SNB vise à réduire les pressions sur la biodiversité, à protéger et restaurer les écosystèmes et les paysages associés, et à susciter des changements en profondeur. Son objectif est d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

Entre **2023 et 2025**, la mesure SNB 2023 du Fonds vert a permis d'accompagner plus de 300 projets en Auvergne-Rhône concernant :

- la protection des espaces via la mise en œuvre de la stratégie régionale pour les aires protégées,
- la préservation des espèces et de leurs habitats,
- la réduction de pressions sur les écosystèmes via la lutte contre le développement d'espèces exotiques envahissantes,
- la restauration écologique et notamment celle des corridors biologiques.

Grâce au soutien du Fonds vert, associations, établissements publics, collectivités, syndicats socio-professionnels ou acteurs privés ont pu mettre en œuvre leur projets territoriaux en faveur des espèces sauvages et des espaces naturels de notre région.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité au travers de ce document illustrer la **richesse des actions mises en œuvre**, par des exemples choisis parmi les 322 projets soutenus. **Cette brochure, la liste complète des projets lauréats de la mesure SNB 3030 du Fonds vert sur 2023-2025, et des information sur l'édition 2026 du fonds sont disponibles sur le site de la [DREAL](#).**

Le Fonds vert : 3 ans de soutien aux territoires, en faveur de la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes !



Crédits photos : ©URCPIE, ©CEN Auvergne, ©CEN RA, ©CBNMC

Partenaires : Agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Loire Bretagne, Adour Garonne ; les 12 DDT de la région ; la délégation régionale de l'OFB.

En 2026, l'État continue de soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité :

Pour en savoir + : RDV sur notre [site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes](#) ou en contactant le pôle Politique de la Nature (pn.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr).